



Règlement intérieur de  
Association « Vivre Jeune à JAUSIERS »  
255 avenue des mexicains  
La reine des Alpes  
04850 JAUSIERS  
Mail : [mdj.jausiers@gmail.com](mailto:mdj.jausiers@gmail.com)  
TEL : 04 92 84 69 24 / 07 68 500 777

Dernière mise à jour et validé le 7 avril 2022

## **Article 1 : présentation générale**

L'association Vivre Jeune à Jausiers a pour but de répondre aux besoins et aux attentes des jeunes de 2 à 17 ans, en dehors des heures où ceux-ci ont des obligations liées à l'enseignement scolaire.

Un projet éducatif et pédagogique sont disponible sur demande ou sur le site de la mairie de Jausiers.

Comme ce règlement intérieur, ils sont validés par le conseil d'administration.

L'accueil collectif de mineur est ouvert pour les enfants des différentes communes de la vallée de l'Ubaye de 2 à 17 ans siège au bât la Reine des Alpes de Jausiers. Une boîte aux lettres est disponible sur la façade du bâtiment la Reine des Alpes.

L'association gère les accueils périscolaires et extrascolaires et ils sont déclarés auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

L'association s'occupe des inscriptions, des factures, des encaissements et de régler les différents prestataires.

Des partenariats et des conventions sont signés avec la Mairie de Jausiers, la Communauté de Commune de la Vallée de l'Ubaye Serre Ponçon, la CAF du 04.

Les différents services ont un nombre de places limitées, dans le cas où la demande serait supérieure au nombre de place, les critères permettant d'établir une priorité sont, les délais d'inscriptions respectés, les dossiers complets et à jour, les familles où les 2 parents peuvent justifier de leur emploi, ordre de réception des demandes et factures à jour de règlement.

Les différents services ont des modalités d'inscriptions et d'annulations différentes (voir le détail ci-dessous pour chacun).

Pour des projets spécifiques développés, comme par exemple des camps d'été ou de petites vacances, les modalités d'inscriptions sont envoyées avec les programmes.

Les enfants ne seront rendus qu'aux parents ou aux personnes dûment désignés par écrit. L'équipe d'animation peut demander une pièce d'identité à toute personne venant chercher les enfants.

Pour toutes questions, vous pouvez adresser un mail à Mr le président à [mdj.jausiers@gmail.com](mailto:mdj.jausiers@gmail.com)

## **Article 2 : Admission**

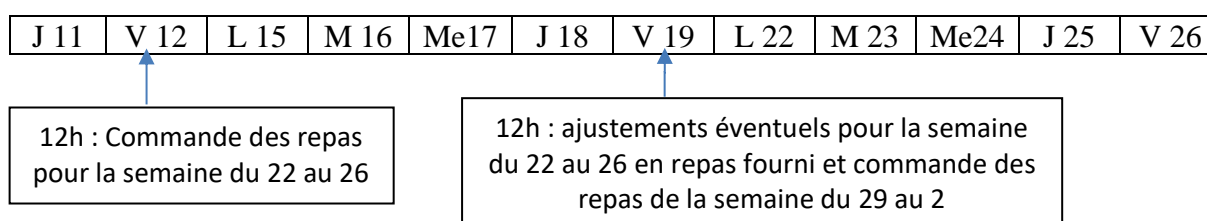
- Fiche de renseignement dûment complétée, mise à jour régulièrement et rendue avant le 1<sup>er</sup> jour de fréquentation.
- Vaccinations à jour (photocopie du carnet de santé)
- Être à jour du paiement de l'adhésion annuelle familiale et de toutes les factures établies en fin de mois.
- Les parents ont l'obligation de signaler aux responsables toute particularité concernant l'enfant, afin d'agir en conséquence.
- Inscriptions par mail ou par écrit et dans les délais.
- **Les Aides aux Temps Libres sont à fournir lors de l'inscription. Ils seront remplis en fonction des journées de présence effectives des enfants puis envoyé aux services de la CAF qui procédera aux versements directement aux familles.**

## Article 3 : Fonctionnement et services

### La pause méridienne (périscolaire du midi) :

Il s'adresse aux enfants scolarisés à l'école communale de Jausiers.

- De 11h45 à 13h20 (changement possible en fonction des heures scolaires).
- Il se déroule dans les locaux du restaurant scolaire communal. Il sera encadré par 4 animateurs de Vivre Jeune et 2 personnels communaux. Selon les effectifs, le nombre peut varier.
- C'est le Conseil municipal qui vote les tarifs.
- Les réservations/annulations pour le restaurant scolaire doivent se faire **avant le vendredi 12h pour la semaine « sur prochaine »**. Des ajustements peuvent être réalisés du vendredi 12h pour la semaine d'après à condition que les parents fournissent le repas de l'enfant.
- Exemple :



- En dehors de ces délais, aucune annulation ne pourra se faire, les repas seront facturés (même en cas de maladie).
- En cas d'absence de l'enfant, la famille **informera** « Vivre Jeune à Jausiers ».
- En cas d'allergie alimentaire, les repas sont fournis par les familles et déposés le matin dans le réfrigérateur et les plats identifiés clairement au nom de l'enfant.

### Le périscolaire du soir :

Il s'adresse aux enfants scolarisés à l'école communale de Jausiers.

- De 16h30 à 18h30 (changement possible en fonction des heures scolaires).
- Il se déroule dans les locaux du restaurant scolaire communal. Il sera encadré par 2 ou 3 animateurs de Vivre Jeune selon les effectifs.
- **Les parents doivent fournir un goûter** qui sera pris en commun.
- Les enfants du primaire pourront ouvrir leurs cahiers d'école. Des animations seront proposées par tranche d'âge ou par famille de jeux (jeux de société, de construction, de plein d'air quand la saison le permet, de fabrication...). Les enfants peuvent également proposer leurs activités.
- Les inscriptions se font la semaine précédente **avant le vendredi 12h** ou pour des besoins de dernières minutes la veille voire le jour même et ne sera effective qu'après-réponse de l'équipe d'animation.
- Les annulations doivent être **signalées dès que possible** pour des raisons d'organisation et de places limitées.
- Les annulations non signalées au plus tard le jour J avant 12h00 seront facturées.

### Accueil mercredis et vacances 3 - 11ans :

Ils s'adressent aux enfants des différentes communes de la vallée

- Pour être admis sur ces accueils, les enfants doivent être scolarisés à la journée, avoir acquis la propreté diurne (sans couche) et sous réserve que le service soit adapté aux rythmes des enfants avec une **rencontre préalable avec les parents**.
- Pour les mercredis, les inscriptions ou annulations se font la semaine précédente **avant le vendredi 12h sous réserve de place disponible**.

- **Vous pouvez donner votre planning sur plusieurs mercredis, sur une période ou pour l'année.**
- Pour les vacances, les délais d'inscriptions ou d'annulations sont communiqués sur le programme et **au plus tard le vendredi 12h00 avant le 1er jour des vacances sous réserve de place disponible.**
- **Passez ces délais, aucune inscription ne sera prise et toute inscription faite sera due sauf certificat médical de l'enfant ou des parents remis dans un délai de 3 jours (par mail ou par papier).**
- Les annulations doivent être signalées dès que possible pour des raisons d'organisation et de places limitées.
- Le nombre de place disponible est spécifiée sur les programmes et en fonction des activités. Les enfants devront avoir le matériel demandé sur les programmes (Exemple : basket).
- **Les accueils du matin, du midi et du soir se font dans les locaux du restaurant scolaire communal pour tous les âges (l'été, l'accueil des enfants 3 à 6 ans se fait dans le bâtiment de l'école maternelle).**
- Les activités peuvent se dérouler dans ces locaux, dans ceux de l'école maternelle ou du bâtiment de la Reine des Alpes pour les plus de 6 ans. L'accueil sera encadré par les animateurs de Vivre Jeune.
- Horaires journées complète : 8h30-17h30, heure maximum d'arrivée 9h00
- Horaires demi-journées :  
Matin sans repas/ après-midi avec repas : **8h30 - 12h00, heure maximum d'arrivée 9h00**  
Matin avec repas / après-midi sans repas : **13h30 – 17h30, heure maximum d'arrivée 14h00**
- **Une garderie est ouverte de 7h30 à 8h30 et de 17h30 à 18h30. Les enfants sont en jeux libre pendant que l'équipe installe ou range et fait le ménage.**
- Les parents doivent fournir le repas du midi et le goûter.
- Les anniversaires peuvent être fêtés, il faut choisir avec l'équipe une date, transmettre la liste des invités et proposer un thème.
- Les groupes d'âge seront respectés comme suit, l'enfant scolarisé en maternelle reste sur l'accueil des maternelles, c'est son passage au CP, qui même s'il n'a pas encore 6 ans intégrera le groupe des primaires.
- Pour les camps d'été ou de petites vacances, des projets spécifiques sont développés, les places sont limitées et les modalités d'inscriptions envoyées avec les programmes.
- **La structure est fermée les jours fériés, la dernière semaine d'août, la 2<sup>ème</sup> semaine des vacances d'automne et les 2 semaines à Noël. Les jours ouvrables sont ajustables selon le calendrier scolaire.**

Journée type des vacances et des mercredis :

De 7H30 à 8h30 garderie

De 8h30 à 9h00 accueil « coin jeux » et/ou atelier selon le thème

De 9h à 11h30 : activités

De 11h30 à 12h30 : hygiène, mise de table, repas, débarrassage

De 12h à 14h : temps calme/sieste pour ceux qui la font/ accueil des enfants

De 14h à 16h00 : activités / réveil échelonné

De 16h00 à 16h30 : goûter, rangement

De 16h30 à 17h30 : « coin jeux » et accueil des parents

De 17h30 à 18h30 garderie.

Accueil des 11 - 17 ans :

Ils s'adressent aux enfants des différentes communes de la vallée

- Pour être admis sur ces accueils, les enfants doivent être scolarisés à minimum en 6<sup>ème</sup> (ponctuellement, un accueil pour les CM2 sera proposé).
- L'accueil se fait dans les locaux au 255 av des Mexicains du bât de la Reine des Alpes.
- La structure est ouverte les vendredis, les samedis et autres jours et à la demi-journée ou journée pendant les vacances selon les programmes réalisés avec les jeunes.
- Les horaires peuvent variées et sont établis sur un programme en fonction des projets (exemple 14h00 17h00 ou 9h00 12h00). Une fois par mois la structure ouvre de 19h00 à 23h00 pour 1 soirée.
- Le nombre de place est limitée.
- Les tarifs sont établis en fonction des activités.
- Les jeunes choisissent leurs activités, selon la saison, les envies et les projets.

- Les dates d'inscriptions sont communiquées avec les programmes.
- Le groupe peut monter un projet de séjour pour l'été ou des week-ends et les jeunes s'engagent à participer à des manifestations pour financer une partie du séjour faute de quoi, ils doivent s'acquitter d'un montant plus élevé, ou laisser leur place.

## **Article 5 : Santé, maladie et accident**

Aucun médicament ne sera donné à l'enfant sans une ordonnance du médecin dûment datée, à remettre dès l'arrivée à l'accueil, les médicaments avec le nom, prénom et posologie sur la boîte.

Les parents doivent contrôler la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil de loisirs. En cas de fièvre (38°), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

Ne pas oublier de signaler les allergies de tout type (alimentaire...) et les particularités des enfants (émotif, port de lunettes, doudou...)

Un protocole sanitaire précis doit être respecté par l'ensemble des acteurs.

En cas de maladie ou d'accident, la structure fera appel au médecin traitant ou de garde, soit au centre de secours le plus proche. Pour ce faire, la signature de la décharge est obligatoire. Le personnel est autorisé à appeler les parents si l'état de l'enfant l'exige, à refuser un enfant malade ou fébrile. Dans ces 2 cas, un temps de repos est recommandé avant son retour au centre de loisirs.

## **Article 6 : Effets personnels**

L'accueil de loisirs décline toute responsabilité en cas de perte, de casse ou de vol des effets personnels. Les vêtements des enfants doivent être marqués.

## **Article 7 : Encadrement**

Le personnel se compose de :

- Une directrice permanente : Virginie Perreto responsable de la structure
- De 2 adjointes : Bérengère Siloret et Meggy Oudelet
- 2 animateurs (trices) permanentes Anne-Sophie Lespinasse, Camille Bret
- 1, 2 ou 3 animateurs en renfort pour les vacances.

L'équipe d'animation est sous la responsabilité de l'association.

## **Article 8 : Gestion et paiement**

La gestion administrative et financière de l'association se fait au 255 avenue des Mexicains bât la Reine des Alpes par les permanents et le conseil d'administration.

Les familles peuvent payer par chèque à l'ordre de Vivre Jeune à Jausiers, en espèce en se rendant au bureau pour recevoir un reçu ou par virement si vous en faites la demande.

Les factures sont à régler dans un délai de 15 jours après réception.

## **Article 9 : Agréments**

Les locaux et les projets de fonctionnement sont agréés par la SDJES et la PMI.

## **Article 10 : Assurance**

L'association a souscrit un contrat d'assurance et les familles s'engagent à avoir une responsabilité civile.

Les parents seront pécuniairement responsables de toute dégradation matérielle de l'association volontaire et seront tenus de rembourser le matériel cassé ou détruit.

Pour les dégradations de matérielles personnelles des enfants, les familles sont trouvées un arrangement entre elles.

## Article 11 : Règles de vie

- Respect de tous les acteurs qui prennent part aux services.
- Respect des locaux et du matériel (utilisation adéquate des salles, rangement...).
- Respect des horaires par chaque acteur au sein de la structure.
- Les incivilités, les violences verbales ou physique ainsi que le non-respect des règles de fonctionnement et de sécurité n'ont pas leur place au sein de l'accueil.
- Les manifestations d'un comportement non-compatible avec la vie en collectivité ou le non-respect du règlement, peuvent faire l'objet d'avertissement, d'exclusion temporaire ou définitive. L'équipe pédagogique en concertation avec le conseil d'administration décidera de la conduite à tenir (rencontre avec les familles, courrier, mail par exemple).
- En cas de comportement grave de la part de l'enfant ou de sa famille (insulte et violence mettant en danger l'enfant, l'entourage ou l'équipe d'animation), une exclusion immédiate définitive ou temporaire pourra être prononcée.
- Un règlement spécifique à certaines activités peut être mis en place. (Exemple : pour le camping gestion de la vie quotidienne, vaisselle, courses etc...)
- L'alcool, la drogue et le tabac n'ont pas leur place au sein de la structure.

## Article 12 : Fournitures

Pour tous les jours des vacances et les mercredis, les enfants doivent apporter selon les saisons :

- Un sac à dos
- Un goûter
- Une gourde
- Un imperméable
- Une casquette (lunettes...)
- De la crème solaire
- Une paire de chaussons
- Les fratries sont tenues d'avoir chacun leur matériel

Pensez à habiller et à chausser vos enfants suivant les activités proposées et la saison.

### **Les tarifs à compter du 1 janvier 2022 :**

A l'année pour tous les enfants	
Adhésion obligatoire	20€00 valable de janvier à décembre pour une famille, facturée dès l'utilisation de 3 fois de n'importe quel service

Services périscolaires				
	<i>1<sup>er</sup> enfant</i>	<i>2<sup>ème</sup> enfant</i>	<i>3<sup>ème</sup> enfant</i>	<i>Extérieurs Jausiers</i>
Repas cantine *	3€70			4€70
Si le repas est fourni pour des raisons médicales	1€			
Accueil du soir	3€00			
Forfait du soir (Valable d'une rentrée au début des vacances)	20€00			
Mercredi ½ journée soit matin ou après-midi avec ou sans repas	4€50			
Mercredi journée	8€00			
Mercredi anniversaire ½ journée	3€50 par invité, gratuit pour l'enfant qui fête son anniversaire			

<b>Services extrascolaires</b>				
	<i>1<sup>er</sup> enfant</i>	<i>2<sup>ème</sup> enfant</i>	<i>3<sup>ème</sup> enfant</i>	<i>Extérieurs Vallée</i>
Vacances scolaires de 3 à 11 ans (repas à fournir par les familles) et pouvant être modifiés suivant les activités				
1 demi-journée	7€50	7€00	6€00	10€50
1 journée	13€00	12€00	10€00	20€50
Forfait semaine demi-journée	22€50	20€50	18€50	29€00
Forfait semaine demi-journée avec la journée sortie	29€00	27€00	25€00	36€00
Forfait semaine journée	39€50	33€50	28€50	50€00

<b>Services extrascolaires pour les enfants de 11 à 17 ans scolarisés au collège</b>				
	<i>1<sup>er</sup> enfant</i>	<i>2<sup>ème</sup> enfant</i>	<i>3<sup>ème</sup> enfant</i>	<i>Extérieurs Vallée</i>
Après-midi vendredis et samedis	Gratuit ou tarifs définis selon les animations			
1 demi-journée	Gratuit ou tarifs définis selon les animations ou identiques au 6 au 11 ans			5€50
1 journée	Gratuit ou tarifs définis selon les animations ou identiques au 6 au 11 ans			11€00
Forfait semaine demi-journée	Gratuit ou tarifs définis selon les animations ou identiques au 6 au 11 ans			20€00
Forfait semaine journée	Gratuit ou tarifs définis selon les animations ou identiques au 6 au 11 ans			38€00

Selon les animations, des tarifs particuliers peuvent être mis en place.

Le tarif des camps se fera en fonction des activités proposées et subventions obtenues.

**L'INSCRIPTION A L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEUR IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU  
PRESENT REGLEMENT**